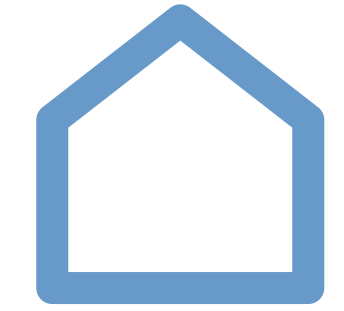




Les 15 task forces locales opérant dans les hotspots de la Région de Bruxelles-Capitale fonctionnent de manière indépendante mais avec la même approche.



Membres

**Le Haut fonctionnaire de l'Agglomération
bruxelloise**

**Le DIRCO (Directeur coordonnateur de la Police
Fédérale)**

Le Procureur du Roi de Bruxelles

Les 19 Bourgmestres bruxellois

**Le DIRJU (Directeur Judiciaire - Police Judiciaire
Fédérale)**

**Les 6 chefs de corps des zones de Police de la
Région de Bruxelles-Capitale**

Président

**Ministre-Président
bruxellois**

Le Ministre-Président et les Bourgmestres déterminent l'approche commune et les priorités régionales en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants et son impact sur la sécurité. Ils approuvent la stratégie régionale en la matière.

Les autorités administratives régionales, policières et judiciaires participent au CORES élargi afin de les conseiller quant aux synergies, impératifs et besoins en moyens à cet égard.



Niveau de coordination stratégique

Président

**Directeur général
safe.brussels**

Membres



La STIB

Le DIRCO (Directeur coordonnateur de la Police Fédérale)

Le DIRJU (Directeur Judiciaire - Police Judiciaire Fédérale)

Les Bourgmestres concernés

La commissaire nationale à la lutte contre la drogue

Le parquet de Bruxelles

Bruxelles Propreté

Bruxelles Mobilité

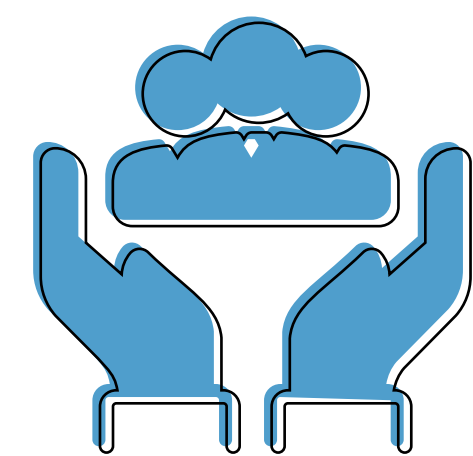
Bruxelles Environnement

Vivalis (COCOF/VGC)

Les services de safe.brussels

Les chefs de corps des zones de Police concernées

En tant que Directeur général de safe.brussels, Sophie Lavaux coordonne une Cellule de Sécurité Régionale (CSR) spécifiquement créée à cet effet. Celle-ci est chargée de veiller à l'exécution et au respect de la stratégie régionale par les différentes task-forces locales.



**TASK FORCE
LOCALE**

Niveau de coordination opérationnel

Président

Bourgmestres

Sur la base de l'identification et de l'analyse des lieux sensibles et des phénomènes qui y sont liés, une task-force locale est réunie à l'initiative et sous la responsabilité du ou des Bourgmestre(s) concerné(s) afin d'élaborer un plan d'actions ciblé par hotspot identifié, en suivant la stratégie régionale définie.

Conformément à la méthodologie développée, le plan d'actions doit comporter 3 axes complémentaires et indissociables : sécurité, prévention et vie de quartier.

Les autorités administratives régionales, policières et judiciaires participent au CORES élargi afin de les conseiller quant aux synergies, impératifs et besoins en moyens à cet égard.

Membres

Les Chefs de corps ZP

**Le Parquet
de Bruxelles**

**Le Service de
prévention communal**

Les Services de propreté

Les Services d'environnement

Les Services d'urbanisme

**Les Services
des travaux communaux**

**Un "Manager de Sécurité"
de safe.brussels**





- Le périmètre des hotspots est défini par les autorités locales ;
- Le nombre de hotspots est limité, évolutifs en fonction de la situation ;
- La désignation des hotspots est fixée dans l'arrêté de police du Ministre-Président.

La coordination des actions est opérationnalisée au sein de la cellule identifiée comme task force locale (TFL). Celle-ci est composée d'autorités, services et partenaires impliqués au niveau communal et régional couvrant les 3 axes (sécurité, prévention et vie de quartier).

En fonction des recrutements complémentaires effectués, un « Manager de Sécurité » de safe.brussels pourra le cas échéant venir appuyer la TFL afin de veiller à l'application de la stratégie et faciliter la coordination des différents acteurs communaux et régionaux en la matière.

